

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 23; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans justification dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAPORTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Décembre 1880.

Chronique générale.

Il se produit aujourd'hui, dans les groupes parlementaires et dans les journaux de la gauche, une recrudescence et une explosion d'irritation contre le Sénat par suite de la formation de la commission chargée d'examiner et... de rejeter le fameux projet de loi sur la magistrature.

Puisque le Sénat ne veut pas supprimer l'immovibilité, nous supprimerons le Sénat. Ainsi parle l'un d'eux en exprimant la pensée des autres.

Jusqu'à ce moment, les adversaires du Sénat, tout en le menaçant de mort, ne paraissent pas très-bien savoir comment exécuter leur menace.

Supprimer le Sénat? Je le veux bien, écrivait l'autre jour M. de Girardin; mais comme nous ne pouvons le supprimer que s'il s'y prête, c'est se leurrer que d'attendre la solution du conflit de ce suicide par conviction.

M. Clémenceau qui, décidément, est un esprit fécond en ressources, assure avoir trouvé un moyen aussi simple qu'infailible d'exécuter la Chambre haute, et ce moyen, nous sommes à même de le faire connaître.

On sait que, depuis la mise en fonctionnement de la Constitution, la majorité de la Chambre des députés a toujours prétendu tenir de cette Constitution même un droit souverain dans les questions du budget. Chaque année, on l'a vu contester au Sénat le droit de modifier le budget voté par la Chambre des députés, et on sait qu'elle ne lui a reconnu d'autre prérogative que celle de l'enregistrer purement et simplement. A la vérité, le Sénat, voulant épargner au pays les conséquences graves d'un conflit, s'est toujours incliné; il a toujours, dans une seconde discussion, consenti à approuver

ceux des chapitres du budget qu'il avait essayé timidement de modifier dans la première.

Les radicaux de la Chambre des députés affectent de voir dans cette soumission la reconnaissance de la souveraineté budgétaire de celle-ci par le Sénat lui-même.

Ceci posé, voici comment raisonne M. Clémenceau et ses amis :

Constitutionnellement, la Chambre des députés dispose seule et irrévocablement des fonds publics. Plusieurs fois, alors qu'il était président de la commission du budget, M. Gambetta s'est servi de cette arme pour imposer au gouvernement la volonté de la majorité de la Chambre. Si cette majorité est aujourd'hui résolue à briser les résistances du Sénat en le supprimant lui-même, elle n'a qu'à supprimer au budget la somme affectée tant au paiement des appointements des sénateurs qu'aux frais et dépenses diverses nécessaires au fonctionnement du Sénat.

Certes, le moyen est révolutionnairement ingénieux; mais, malgré le peu de sympathie de la majorité républicaine de la Chambre basse pour la Chambre haute et malgré son désir de la voir disparaître, nous doutons fort que son concours soit jamais acquis au plan que nous venons d'exposer.

Il ne faut pourtant jurer de rien par le temps où nous vivons.

Les partisans du scrutin de liste dans les groupes de la gauche paraissent compter beaucoup sur le concours d'un assez grand nombre de députés de la droite. Nous pouvons leur affirmer qu'ils nourrissent en cela une illusion. Les bureaux des trois groupes de la minorité, après avoir séparément examiné la question, ont échangé entre eux leurs vues et unanimement ils ont émis l'avis que, dans la situation actuelle des trois partis conservateurs, le scrutin de liste ne pouvait que donner de mauvais résultats.

Le groupe de l'Appel au peuple s'est depuis longtemps, on le sait, prononcé contre « l'union conservatrice » et, dans son manifeste, le prince Napoléon lui-même l'a quali-

fiée de « combinaison hybride ». Aujourd'hui, ce groupe ne peut se prêter au vote d'une loi qui rendrait absolument nécessaire la reconstitution de cette union entre les trois partis conservateurs.

Les légitimistes ne sont pas plus disposés à s'allier aux candidats du prince Napoléon, et, quant aux orléanistes, ils paraissent croire qu'il est de leur intérêt électoral de chercher des alliés parmi les modérés de la gauche plutôt que parmi les ardents de la droite.

Or, si le scrutin de liste était voté et que, aux prochaines élections, chacun des trois groupes qui constituaient l'union conservatrice dut former sa liste, il est évident que cela favoriserait singulièrement le succès des listes républicaines et que, parmi les députés actuels de la droite, la majorité ne serait pas réelle.

Pour ces dernières considérations, il est dès maintenant certain que le scrutin de liste, si cher à M. Gambetta, ne recruta aucune voix dans la droite de la Chambre des députés.

Le bruit court qu'un dissentiment très-grave vient de s'élever entre le cabinet de Londres et celui de Paris à l'occasion de l'attitude de la France dans les affaires d'Orient.

Les Italiens continuent leur lutte contre la prépondérance de la France en Tunisie.

Un nouveau conflit vient encore de surgir; voici à quelle occasion :

La convention de 1861 donne, on le sait, à la France, le monopole exclusif de l'exploitation des lignes télégraphiques en Tunisie.

Malgré cette convention et malgré l'opposition formelle de l'énergique et intelligent consul de France, M. Roustan, l'Italie persiste à obséder le Bey pour obtenir l'autorisation de poser un câble entre la Goulette et la Sicile.

On attribue, à Tunis, les difficultés soulevées par l'Italie à l'animosité personnelle

du consul italien, M. Maccio, contre M. Roustan et contre la France.

On lit dans la Patrie :

Louise Michel assistait mardi à la séance de la Chambre des députés. Le président de la Chambre, informé de la présence de cette citoyenne encombrante dans les tribunes, a donné l'ordre de la faire surveiller avec soin.

L'Intransigeant ajoute, après avoir reproduit ces lignes :

Est-ce que M. Gambetta ne se trouve pas encore suffisamment protégé par la fameuse cotte de mailles qu'il porte, assurément, depuis une quinzaine de jours ?

M. Gambetta n'aimerait pas seulement à masquer son pouvoir, il croirait donc nécessaire de protéger sa précieuse personne.

On assure que la commission d'enquête sur les actes du général de Cissey aurait l'intention de pousser ses recherches jusqu'à ses dernières limites.

Dans ce cas, elle songerait à se rendre dans les bureaux de la guerre pour faire comparaître devant elle tout le personnel civil et militaire. Sondé à cet effet, le ministre se montrerait peu favorable à un tel examen.

Les membres du groupe de l'Appel au peuple ont tenu une réunion dans laquelle ils ont nommé une commission pour examiner les moyens d'arriver à une entente avec le prince Napoléon dans le but d'éviter des tiraillements qui pourraient leur être funestes au moment des élections.

La commission du droit d'association s'est réunie sous la présidence de M. Dufaure.

Vu les objections faites dans les précé-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU REBOUTEUR

(Suite.)

A partir de cette somptueuse aubaine, le Père aux crabes se crut millionnaire. Mais il n'en travailla que davantage encore; il méditait, l'ambitieux, une dot pour Césarine!

Césarine, c'était l'aînée de ses petits-enfants. Hélas! trois fois hélas! l'homme propose et Dieu dispose. Il avait épuisé toutes ses faveurs à l'égard du père Leday.

Une grosse maladie, la première depuis soixante-dix-sept ans, cloua le pauvre homme sur son grabat, et cela durant tout l'hiver.

Je laisse à penser si notre alerte vieillard se montra récalcitrant, d'abord aux rigueurs du mal, ensuite à l'ordonnance du médecin.

Ce médecin, le plus dévoué, sinon le plus savant de Honfleur, se nommait Jean Cauvain. Ex-aide-major des armées impériales, il n'avait droit qu'au modeste titre d'officier de santé; mais l'expérience d'une longue pratique consciencieuse, l'étude intelligente des affections particulières à son climat

nata!, beaucoup d'observation et de sagacité, un coup d'œil rapide, une décision prompte, un franc bon vouloir, le mettaient largement à même de suppléer au reste. Bien que déjà vieux, bien qu'assez riche, on le trouvait toujours prêt à monter à cheval, à quelque heure que ce fût, par quelque temps qu'il fût, pour courir au chevet d'un malade, alors surtout que ce malade était pauvre et qu'il le soignait gratis pro Deo... libéralité très-fréquente de la part du docteur Jean Cauvain. En revanche, il était bourru, tyrannique jusque dans les moindres détails, et jaloux en diable de ses malades. Malheur à qui se serait permis d'y toucher sans son autorisation préalable! Malheur à ceux d'entre eux qui n'obéissaient pas religieusement, militairement, au doigt et à l'œil! Aussi la lutte avait été rude avec le père Leday. Il dut céder enfin; ce diable de docteur était si bon! Mais ce ne fut pas tout. Quand arriva la convalescence, il lui fallut jurer, sur la tête de Césarine et de ses deux petits frères, non-seulement qu'il ne ferait pas œuvre de ses dix doigts jusqu'au retour de la belle saison, mais encore de ne pas même mettre les pieds hors de la maison jusqu'à la fin du mois qui commençait à peine.

Le bonhomme finit par s'y résigner, mais en murmurant tout bas :

— Comment vivront les enfants? mon bon Dieu!

Le médecin haussa brusquement les épaules,

enfonce ses deux mains jusqu'au plus profond de ses poches, tira de l'une un porte-monnaie, l'ouvrit sans rien dire, et posa sur la table une pièce de cinq francs. Au milieu de cette pièce de cinq francs, un napoléon d'or. Puis :

— Voilà un œuf sur le plat, vieille bête! Quand il sera mangé, tu m'en demanderas un autre. Bonsoir!

Et pour se soustraire à la scène de reconnaissance, il sortit vivement, enfourcha de même son bidet, que l'aîné des garçons tenait par la bride, et, se lançant au grand trot, sous une pluie battante, il disparut.

— Brave cœur! dit le convalescent qui se laissa retomber dans son fauteuil, oh! le brave cœur!

Césarine et ses deux frères battaient des mains.

— Grand-père, dit-elle, vous allez pouvoir guérir tout à votre aise... maintenant que nous voilà riches!

Déjà sa petite main s'avancait vers les vingt-cinq francs.

— Minute! fit le bonhomme en s'interposant, minute, mon chéri! prends la pièce blanche... c'est bien assez... moi, je garde le jaunet.

— Pourquoi donc faire?

Il ne répondit pas; mais, se levant avec effort, il alla quérir sur la cheminée certaine tirelire, dans laquelle il laisse tomber le napoléon.

— Oh! fit Césarine, mais faudra donc la casser,

grand-père... et vous ne voulez pas qu'on la casse?

— On la cassera, sois tranquille... mais tant seulement le jour de la noce.

Le père Leday était devenu avare... pour amasser la dot de sa petite-fille.

Elle le savait, elle avait tout compris, tout deviné... le ciel l'ayant pourvue d'une intelligence au-dessus de son âge.

— Oh! grand-père, il ne s'agit pas de moi, c'est pour vous, pour votre guérison...

— As pas peur... je guérirai tout de même.

— Mais il faudra donc en redemander au médecin, lui tout dire...

— Rien de rien. Je me sens tout regaillardir... me voilà de force à pourvoir à tout...

— Oh! vous lui avez promis de ne point sortir.

— Il ne le saura pas.

— Mais le bon Dieu le saura; vous avez juré...

— En faveur du motif, il me pardonnera...

C'est pour toi, mignonne.

— Oh! je ne veux point...

— Chut!

— Non... non, vous ne travaillerez pas, grand-père.

— D'accord. Pas de travail... j'ai mon idée.

— Quelle idée?... dites-la donc un peu pour voir.

— Plus tard.

— Non... tout de suite!

dentes séances, M. Dufaure a proposé un nouvel article qui est ainsi conçu :

L'association ainsi déclarée est constituée ; ses membres pourront se réunir entre eux ou vivre en commun. L'association pourra faire, par ses représentants, tous les actes de pure administration que comporte son existence et le but pour lequel elle a été fondée tel qu'il est indiqué par ses statuts. Elle ne pourra s'attribuer à titre d'apport que des valeurs mobilières et les immeubles strictement nécessaires pour l'objet qu'elle se propose.

L'association constituée par une simple déclaration ne peut acquérir de propriété immobilière, ni sous son nom, ni indirectement, et par personne interposée.

Elle est également incapable de recevoir des libérations de quelque nature et à quelque titre que ce soit.

Les personnes qui entreront dans la société après sa formation, pourront faire un apport égal à la part moyenne de chacun des premiers associés de l'apport primitif.

Le premier numéro du *Napoléon*, organe officiel du prince Jérôme Bonaparte, a paru hier et a été tiré à 400,000 exemplaires.

Le programme de la Rédaction aurait été rédigé par le prince Napoléon lui-même.

Ce document n'est point destiné à provoquer de nombreux commentaires. Quelques banalités sur « la souveraineté du peuple » et « l'organisation de la démocratie » ne donneront pas au partisan du prince le crédit et le prestige qu'ils n'ont jamais eus.

En même temps que ce nouveau journal paraissait, le groupe de l'Appel au peuple, si divisé depuis la mort du Prince impérial, et qui restera divisé, publiait un manifeste pour faire croire qu'il existe encore à l'état de parti fort et puissant.

Nous le donnerons dans notre prochain numéro.

#### LE COSTUME RELIGIEUX.

Plusieurs députés de la gauche, parmi lesquels nous pouvons citer MM. Floquet et Germain Casse, dans une visite qu'ils ont faite à M. Constans, ont réclamé au gouvernement une mesure qui supprime sans retard le port du costume religieux. Ils ont fait observer que les congrégations, aujourd'hui expulsées, n'avaient plus aucune existence légale et que, dès lors, on ne pouvait tolérer que les religieux se montrent dans les rues avec les « insignes qui indiquent le nom et l'existence de la congrégation à laquelle ils appartiennent. »

M. Constans a répondu que le gouvernement s'était déjà occupé de la question et que M. le préfet de police avait été chargé de rechercher les règlements, arrêtés ou ordonnances pouvant permettre à l'administration d'interdire désormais à toute personne de porter publiquement un costume religieux quelconque, excepté, bien entendu, la soutane que porte le clergé séculier.

M. Floquet et ses collègues sont partis satisfaits.

— Tout de suite ! répétèrent les deux petits garçons, chacun s'accoudant sur un des genoux du grand-père.

Césarine était au milieu, le regardant bien en face et d'un air suppliant.

— Mes pauvres petits, répondit-il enfin, mes pauvres petits, on est Normand ou on ne l'est pas... Je le suis. Tout à l'heure vous m'avez vu recevoir de l'argent que je n'avais pas gagné... pour la première fois de ma vie. J'aurais cru que c'était bien plus pénible que ça... mais non. Voilà le premier pas qui s'est fait tout seul... et c'est celui-ci, dit-on, qui coûte davantage. Je ne m'adresserai plus au docteur Jean Cauvain, j'aurai recours à d'autres.

— A qui donc ?

— A quelqu'un aussi dont la charité ne donne pas à rougir... à tout le monde... à tout le pays... à l'aumône de la mer.

Ici l'auteur doit s'arrêter un instant, pour expliquer avant tout ce que c'est que l'aumône de la mer.

Ce sera le sujet du chapitre suivant.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

L'*Intransigeant* dit, à propos du silence de M. Constans, contre lequel M. de Gavardie demandait une enquête :

«... Mais il est certainement regrettable que, sous la grêle d'épigrammes qui, de toutes parts, fondaient sur lui, le ministre ne se soit point révolté à la fin et que, montant à la tribune, il n'ait point appuyé lui-même la proposition de ses ennemis.

» Tout le monde se fût accordé alors à le louer, et, du reste, on s'attendait généralement à une protestation de sa conscience.

» Rien de tel ne s'est produit. M. Constans, contenant les élans probables de sa nature méridionale, est resté muet, froid, impassible, tandis que tous s'agitaient autour de lui.

» S'il eût été au devant des investigations réclamées, c'eût été aux yeux de l'Assemblée et du pays une manifestation pleine de dignité.

» Beaucoup considéreront son silence comme un acte de prudence. »

#### LE CHEMIN DE FER DE PARIS A PÉKIN PAR CATHERINENBOURG ET TIUMÈNE.

Un événement d'une importance très-grande au point de vue des intérêts économiques, industriels et commerciaux de l'Europe, vient de se produire en Russie. Le projet vraiment grandiose d'une ligne ferrée qui relierait l'extrême Orient et la Chine au réseau des chemins de fer européens vient de recevoir un commencement d'exécution. On va procéder à la construction de la ligne de Catherinenbourg et Tiumène, un des tronçons les plus importants de la grande ligne dite Sibérienne. Le tronçon reliera le bassin du Volga avec les fleuves sibériens. De là son importance exceptionnelle.

Il a été question, en France, de cette vaste entreprise pour la première fois en 1875, au congrès géographique de Paris. Le promoteur du projet, le général Bogdanovitch, délégué de société industrielle et commerciale russe, exposa alors ses idées sur un chemin de fer reliant l'extrême Orient à l'Occident de l'Europe et présenta le résultat de ses explorations et de ses travaux en ce sens. Les membres du congrès et la presse parisienne, frappés des avantages que présenterait cette ligne, furent unanimes à applaudir au projet du général Bogdanovitch.

Cinq années se sont écoulées sans qu'il ait été possible de donner même un commencement d'exécution à ce vaste projet qui pourtant avait reçu, en 1875, la sanction impériale. La dernière guerre d'Orient et d'autres événements ont été la cause de ce retard. Enfin, le comte Loris-Mélikoff, comprenant toute l'importance de ce chemin de fer, a pris la chose en main, et bientôt a paru l'ordre impérial ordonnant la construction immédiate du tronçon indiqué plus haut.

Il est inutile d'insister sur l'importance de cette entreprise colossale, bien digne du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à laquelle l'Europe tendra la main à l'Asie, et qui ouvrira des débouchés économiques, industriels et commerciaux immenses. Elle a pour l'Occident de l'Europe, et par conséquent pour la France, un intérêt d'autant plus grand que la ligne à créer, dont les points extrêmes seraient Paris-Pékin, représentera une voie plus internationale que la ligne Londres-Calcutta qui sera toujours plus ou moins anglaise.

(Journal des Expéditeurs.)

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 décembre.

L'attitude générale du marché indique des tendances à la hausse qui se développeront sans doute à la veille de la liquidation. Notre 3 0/0 est à 119.30 et 119.35. Il se trouve donc, sans effort, à 40 ou 45 centimes au-dessus de son dernier cours de compensation.

C'est le marché du comptant qui est le plus animé. On achète à 3,790 et 3,795 des actions de la Banque de France. Le portefeuille de notre grand établissement de crédit dépasse aujourd'hui 900 millions ; c'est un fait qui ne s'était pas produit depuis bien des années.

Le Crédit foncier atteint le cours de 1,400 et s'y maintient. L'impulsion donnée à l'institution frappe tous les esprits réfléchis. Sous ses efforts incessants, les profits se développent et appellent, par suite, des cours plus élevés.

Le Crédit foncier et agricole d'Algérie a été définitivement constitué hier dans une deuxième assemblée générale des actionnaires. Le rapport des commissaires nommés dans l'assemblée précédente a été approuvé à l'unanimité. L'action est recherchée à 617.50. Elle ne tardera certainement pas à atteindre à des prix bien supérieurs.

La Banque de Paris est à 1,148.75 et 1,145. Il n'y

a pas de changement sur le Comptoir d'escompte à 980. On traite à 930 l'Union générale. Le Crédit lyonnais se maintient aux environs de 970.

Nous retrouvons le Crédit industriel à 735. La Société de Dépôts et de Comptes courants fait 708.75 et 710. La hausse qui s'est produite sur la Banque franco-égyptienne détermine quelques réalisations. On n'est plus qu'à 705 après 710.

Notons le Crédit mobilier français à 665 ; l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol à 670. Et la Banque ottomane à 566.25. On descend même à 560. Le Turc 5 0/0, de son côté, qui a ouvert à 13.50, ne fait plus en clôture que 13.05.

L'Italien est à 88.20 ; le Florin d'Autriche est au cours rond de 75 ; le Florin Hongrois à 96.75 et le Russe 5 0/0 1877 à 97.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Le temps nous manque pour parler de la brillante soirée que nous a offerte hier l'Association artistique d'Angers. Nous regrettons que la salle n'ait pas été plus remplie ; les absents ont perdu une occasion exceptionnelle d'entendre des artistes d'un talent hors ligne, et une exécution d'ensemble qui ne laisse rien à désirer.

Nous n'avons point à faire la réputation des exécutants que nous avons applaudis. Leurs noms sont inscrits aujourd'hui parmi les sommités de l'art musical, et si l'Association artistique d'Angers compte en France quelques rivales, elle n'a point rencontré encore de société supérieure, comme s'est plu à le reconnaître M. Gouzien, inspecteur des Beaux-Arts et homme bien compétent.

Se souvient-on que M. Thiers menaça de donner sa démission de Président, si l'Assemblée nationale votait l'élection de tous les maires par les conseils municipaux ? Les gauches d'alors et leur presse n'eurent pas assez de sarcasmes et d'objurgations à exhaler contre cette pression tyrannique du chef de l'Etat.

Aujourd'hui les gauches chantent une autre antienne ; elles ne veulent plus de l'élection des maires. M. Janvier de la Motte a vu, en effet, repousser par la majorité de notre Chambre républicaine l'urgence de la proposition qu'il présentait à propos de la modification de la loi municipale dans ce sens.

#### UNE MAUVAISE PLAISANTERIE.

Toutes les feuilles radicales, les unes après les autres, parlent assez souvent de dégrèvements. Mais les contribuables ont beau s'écarquiller les yeux, ils ne voient guère la diminution des impôts.

Venir parler de dégrèvements au moment même où les républicains viennent de voter un projet de loi qui frappe de huit centimes additionnels obligatoires les contribuables communaux, et qui prélève le cinquième sur les revenus ordinaires de la commune, c'est vraiment une trop forte plaisanterie.

Vider la poche des gens, c'est ce que le radicalisme appelle dégrèver ! Puisse le Ciel nous accorder des gouvernants qui ne dégrèvent plus ! Au moins, serions-nous assurés de ne pas coucher bientôt sur la paille.

On assure que le général Farre a consulté le garde des sceaux sur la question de savoir si le sonnerie de clairon pouvait remplacer le roulement de tambour pour dissiper les attroupements.

On sait que la loi de 1794 prescrit, avant l'emploi de la force, trois sommations suivies d'un roulement de tambour. Le garde des sceaux a répondu qu'il ne croyait pas l'emploi du clairon possible tant que la loi de 1794 n'aurait pas été modifiée. En conséquence, on assure que les tambours seront rétablis.

#### EGLISE SAINT-NICOLAS.

Dimanche 12 décembre, Fête patronale.

Grand-messe solennelle avec musique, à 10 heures du matin.

Vêpres en faux-bourdon à 3 heures 1/2 du soir ; sermon par M. l'abbé Bouvet, économiste à Saint-Louis ; salut en musique.

Tribunal de commerce de Saumur, et Chambre de commerce d'Angers. — Renouvellement partiel de 1880.

Par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> décembre 1880, les électeurs au tribunal de commerce de Saumur ont été convoqués pour le dimanche 19 décembre courant, à l'effet de procéder au renouvellement de la série sortante et composée de :

MM. THOREAU, Ernest, président, non rééligible.  
LEMOINE, Eugène, non rééligible.  
DE NEUVILLE, Jules-Benjamin, juge, rééligible (1).  
COTTANCEAU, Zacharie, juge suppléant, rééligible.  
BORET, Victor, juge suppléant, rééligible.

Par un deuxième arrêté en date du 1<sup>er</sup> décembre 1880, les électeurs à la Chambre de commerce d'Angers ont été convoqués pour le dimanche 19 décembre courant, à l'effet de procéder au renouvellement de la série sortante composée de :

MM. BESNARD, fileteur (décédé).  
MARCHETEAU,  
THOREAU.

Les électeurs auront à pourvoir à la même date et par deux scrutins distincts au remplacement de :

MM. DOUÉ (2<sup>e</sup> série), décédé.  
Camille RICHARD (3<sup>e</sup> série), décédé.

Par un troisième arrêté en date du 1<sup>er</sup> décembre 1880, les électeurs à la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur ont été convoqués pour le dimanche 19 décembre courant, à l'effet de procéder au renouvellement de la série sortante et composée de :

MM. CHARBONNEAU, Constant.  
REGNARD, Prosper.  
LOISELEUR, Eugène.  
RATIER, Emile.

Les électeurs auront à pourvoir en outre au remplacement de M. Mulot, Jules, membre de la troisième série, décédé.

(1) C'est par erreur que M. de Neuville a été désigné comme non rééligible. M. de Neuville est rééligible.

#### THEATRE DE SAUMUR.

Nous rappelons la représentation des *Mousquetaires de la Reine* qui sera donnée lundi. Pour la première fois, M<sup>lle</sup> Nau jouera sur notre scène le rôle d'Athénais de Solanges, et M<sup>lle</sup> Lurie celui de Berthe de Simiane. M. Gourdon, la basse nouvellement engagée, paraîtra dans le rôle du capitaine Roland. Tout nous donne l'assurance que l'œuvre charmante d'Halévy sera brillamment interprétée par les principaux artistes de la troupe.

Le mois que nous traversons aura été marqué par un rare événement astronomique. Trois éclipses, en effet, doivent avoir lieu.

Une première sera invisible à Paris. La seconde sera visible jeudi 16. Enfin la troisième, une éclipse de soleil, visible dans toute la France, se produira le 31 décembre.

#### ANGERS.

Lundi prochain, viendra devant le tribunal civil le procès intenté à M. le préfet Assiot par la jardinière de la préfecture.

La bénédiction nuptiale a été donnée lundi, dans l'une des églises d'Angers, à un couple portant assez lestement cent cinquante ans d'âge. Le marié était âgé de 78 ans et la mariée avait vu son 72<sup>e</sup> printemps.

La nouvel époux est bien connu de son quartier par ses longs cheveux blancs, sa barbe jaunâtre et inculte. Souvent on l'a vu annonçant dans sa mise la plus grande misère, et personne ne se serait douté qu'il déposerait, dans la corbeille de sa fiancée, des titres de rentes s'élevant à 4 ou 5,000 fr.

#### CHINON.

On dit que les fermiers résidant près de la forêt de Chinon, particulièrement dans les communes de Cravant, d'Avan et de Cheillé, ont eu beaucoup à se plaindre cette année des ravages causés, sur leurs terres, par les sangliers qui se trouvent en grand nombre dans cette forêt.

#### CHOLET.

Nous relevons le fait suivant dans le compte rendu que l'*Intérêt public* de Cholet a publié de l'audience du tribunal, jugeant sur une demande d'expertise formée au nom des Trappistes de Bellefontaine. M<sup>rs</sup> Bruas, avocat des religieux, répondant à une objection de l'avocat défenseur de l'administration, a dit ces paroles qui n'ont point été contestées :

« A l'heure qu'il est, il y a urgence à constater l'état de l'immeuble et les dégâts de toutes sortes qui s'y produisent chaque jour. M. le président a un pouvoir général pour ordonner des mesures de cette nature ; quelle entrave, d'ailleurs, une expertise pourrait-elle apporter à l'exécution de l'arrêté ? On dit qu'il faudrait procéder à l'arrêté ? On dit qu'il faudrait procéder à l'arrêté ? »

la levée des scellés. C'est absolument faux; à l'heure qu'il est, LES SCELLÉS SONT BRISÉS. Les scellés ont été brisés par qui? L'autorité, qui les a fait placer, en est responsable.

#### BRESSUIRE.

La Cour de cassation a annulé l'ordonnance du juge d'instruction de Bressuire refusant d'instruire sur le bris des scellés de la chapelle de Beauchêne.

#### TOURS.

Nos confrères de Tours publient un avis de la municipalité annonçant que le jour de Noël et le premier jour de l'an tombant un samedi, les marchés qui devaient avoir lieu les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier se tiendront les vendredis 24 et 31 décembre.

#### NANTES.

On lit dans l'Union bretonne :

La condamnation récemment prononcée par le tribunal correctionnel de Paris, n'a pas empêché les diffamateurs du général de Cissey de persévérer dans leur indigne métier.

On nous assure que l'ancien commandant du 41<sup>e</sup> corps, pour donner un nouvel avertissement à ses calomniateurs, s'est décidé à exercer des poursuites contre le gérant du Phare de la Loire.

L'affaire viendrait prochainement devant le tribunal correctionnel de Nantes.

Une jeune fille de 17 ans, M<sup>lle</sup> Alix Antéquin, demeurant chez ses parents, à Mauves, vient de trouver la mort dans des conditions tout à fait surprenantes.

Dimanche matin, M<sup>lle</sup> Antéquin, par un faux mouvement qu'elle fit en voulant saisir de son lit le vase de nuit qui se trouvait à terre, perdit l'équilibre et, dans sa chute, brisa le vase, qui lui fit une affreuse blessure à la gorge; on accourut près d'elle, mais aucun secours n'était possible; l'artère avait été coupée et, quelques instants après, elle rendait le dernier soupir.

(Phare de la Loire.)

#### LE MANS.

Par arrêt du 30 novembre, le Cour d'Angers s'est déclaré dessaisi et a refusé de statuer sur l'arrêté de conflit pris par le préfet du Mans à la suite de l'arrêt de ladite Cour, confirmant l'ordonnance du juge d'instruction du Mans, sur la compétence (plainte criminelle des RR. PP. Capucins du Mans).

On se rappelle que dans la plainte du R. P. Kervennic le procureur général avait, à la suite de l'arrêt de conflit du préfet de Maine-et-Loire, renvoyé le dossier au juge d'instruction pour statuer après l'arrêt de conflit.

#### PETITES NOUVELLES ARTISTIQUES.

Les Angevins à Nice. — Nous lisons dans le Petit Niçois :

Le théâtre de l'Opéra-Comique a donné le Trouvère et Mignon. Nous ne pouvons qu'écouter les compliments mérités que nous devons aux interprètes : à M<sup>lle</sup> Lutscher et Rita Lelong, à MM. Charrelly, Ghellyns et Toscan. C'est une dette que nous contractons, nous la paierons prochainement.

MM. Marck, Montlouis, Riga (de l'Odéon), Plunio et M<sup>lle</sup> Riga et Sarah Rambert, vont partir, aujourd'hui, sous la direction de M. Chavannes, ancien directeur du théâtre d'Angers, pour aller représenter Jean Baudry à Auxerre, à Lyon, à Valence et en Suisse.

Dans une seconde tournée, qui aura lieu à la fin du mois, ces mêmes artistes iront jouer la pièce de M. Vacquerie en Belgique et en Hollande.

#### AVIS A NOS LECTEURS.

Il n'est bruit dans toute la ville de Saumur que d'un nouveau genre d'exhibition ayant pour titre : Le Salon des Mercantiles, actuellement installé quai de Limoges.

D'après les on-dit et d'après ce que nous avons pu en juger par nous-mêmes, c'est une création vraiment féerique où le génie de l'artiste a su donner à la nature morte le

véritable aspect de la nature vivante. Nous engageons fortement nos lecteurs à visiter ce véritablement curieux et instructif établissement avant son départ de notre ville, qui doit avoir lieu lundi 13 courant, à ce que nous a assuré le directeur.

#### Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 13 décembre 1880.

#### LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'HALÉVY.

Distribution. — Olivier d'Entragues, MM. Degenne; — Hector de Biron, Lambert; — le capitaine Roland, Gourdon; — Laubardemont, Larose; — Gontaud, Constant; — Créqui, Edmond; — Rohan, Preys; — Narbonne, Chrétien; — Athénaïs de Solanges, M<sup>lle</sup> Nau; — Berthe de Simiane, Lurie; — la grande-maitresse, Martin; — une demoiselle d'honneur, Delafaye.

Mousquetaires, gardes de la Prévôté, masques, seigneurs et dames de la cour, etc., etc.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### Faits divers.

Les armes à feu. — La semaine dernière, un vieillard de 80 ans, métayer au domaine de Fichon, commune de Chassy (Saône-et-Loire), le sieur Jean Thomas, était occupé à vanner de l'avoine dans la grange avec son gendre, le sieur Nivot. Ce dernier venait de tirer un coup de fusil sur une bande de moineaux et avait reposé son fusil, dont un coup était encore chargé, debout contre les sacs. Tout à coup l'arme, mal d'aplomb, roula par terre, le coup partit et toute la charge atteignit le sieur Thomas au-dessus de la tempe gauche. Quelques heures après, le malheureux vieillard expirait sans avoir pu prononcer une parole.

On mande de Pignans (Var), 9 décembre :

Le fils de M. Rebouillon, percepteur, âgé de 11 ans, a été tué d'un coup de pistolet par un de ses camarades, âgé de 13 ans. Les deux enfants jouaient sur la place de l'Eglise; on présume que le meurtrier ignorait que l'arme fut chargée.

#### Nouvelles à la main.

Une brave femme présente à un guichet de poste un paquet assez volumineux :

— Qu'est-ce qu'il y a là-dedans? demanda un employé.

— Un pantalon.

Après un moment :

— Votre paquet est trop gros, la poste ne peut s'en charger... il faut le séparer en deux.

Tête de la brave femme!

Le prévenu est un fort gaillard, à face patibulaire. Il est accusé de vol avec effraction. Son dossier est d'ailleurs chargé de condamnations.

Le président. — Ainsi vous persistez à nier tout?

Le prévenu. — Sans doute, mon président. J'ai nié à l'instruction. J'ai pu avouer ici. Un honnête homme n'a qu'une parole.

#### LA PROMENADE AU BOIS

Emprunté au Monde plaisant :

Les dernières feuilles tombent, les froids arrivent et vont bientôt faire désertir le bois.

Dimanche pourtant, une Société, aussi nombreuse qu'élégante et choisie, semblait avoir profité des dernières risettes de Phœbus pour s'être donné rendez-vous autour du lac.

J'y ai rencontré plusieurs physionomies connues ou amies :

Parmi les lecteurs du Monde Plaisant, le prince Ipal et le Hollandais Van Traitaire, disparaissant avec la vitesse d'une flèche dans leur équipage attelé à la russe; — Van Upieds errant en flânant sans apercevoir lord Nière, à trois pas devant lui.

Plusieurs jeunes et jolies femmes; dans un coupé élégant, miss Erable, très-remarquée avec son chapeau à pouf de plumes vieil or, suivie de miss Touffe, au sujet de laquelle une rencontre a dernièrement eu lieu entre le comte Emplateur et Van Tard; — lady Spute au bras du comte Racté; —

lady Sette que lord Gie ne perd pas de vue, mais dont le duc At fait, paraît-il, tourner la tête; — miss El, en robe de velours vert, avec agrafes d'argent; — miss Anthrope répondant par son gracieux sourire aux saluts qui lui sont adressés; — lady Sparition avec le comte Umace, retour de Bruxelles; — miss Trai, coiffée en coup de vent et qui, malgré les riches fourrures qui encombrant sa victoria, souffle dans ses doigts roses.

Côté des hommes : lord Dure et Van Né, si appréciés dans la haute fashion; — le gros comte Our; — le redouté comte Agieux; — Van Dale, conservateur du grand musée de La Haye; — deux artistes célèbres, le comte Ralto et lord Chestre; — deux écoscais connus, Mac Chabée, qui doit entrer dans les ordres, et Mac Culation, dont la réputation n'est pas sans tache.

Retour du bois et rejoignant le numéro 9 de la rue de la Fidélité, je rencontre encore deux de nos abonnés : Mac-Aron, comme incrusté à la devanture d'un pâtissier, et le sieur Delong, devisant joyeusement avec la dame Jeanne.

Moins heureux que lui, je n'ai pu vous présenter, mon cher Directeur, que le comte Rendu, auquel vous avez, d'ailleurs, réservé le plus gracieux accueil, ce dont je vous suis profondément reconnaissant.

A vous mes cordiales poignées de main.  
NOEL NILREM.

#### BOURSE DE PARIS

DU 10 DÉCEMBRE 1880.

Rente 3 0/0.	85 65
Rente 3 0/0 amortissable.	87 40
Rente 4 1/2.	114 50
Rente 5 0/0.	119

#### Bibliographie.

Le succès de la FRANCE-ILLUSTRÉE de V.-A. MAILLET-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Un volume de ce grand ouvrage a déjà paru. Nous avons sous les yeux le 31<sup>e</sup> fascicule consacré au département du Doubs et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures très-soignées représentant la ville de Besançon, le fort de Joux, l'Arc de Triomphe, la maison où est né M. Victor Hugo, et, en outre, une très-belle carte du département avec plan de Besançon.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Le cas du capitaine Boycott, par H. Vernoy. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Léon Cogniet, par Robert Bryon. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — La Fauconnerie en Angleterre, par E. Herbaut. — Le vin de Champagne, par Turgan. — Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie, par H. Rivière (suite). — Le général Garfield, président des États-Unis, par A. Brunet. — Courrier des Modes, par M<sup>lle</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Bruxelles : monument érigé à la mémoire des soldats français morts en Belgique, en 1870-1871. — M. Léon Cogniet, doyen de l'académie des Beaux-Arts, décédé le 20 novembre. — La Fauconnerie en Angleterre. — La ligue agraire en Irlande : le capitaine Boycott et sa famille faisant leur moisson sous la protection de soldats. — Salon de 1880 : Flagellation de N.-S. Jésus-Christ, tableau de M. W. Bouguereau. — Paris : travaux sur le petit bras de la Seine, pour la reconstruction du Pont-au-Double et la démolition de l'annexe de l'Hôtel-Dieu. — Fabrication des vins de Champagne : pressoir de l'établissement Moët et Chandon, à Épernay. — Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie (suite). Trois gravures. — Le général J.-A. Garfield, élu président des États-Unis d'Amérique. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50, trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Les Grands Magasins d'Optique, situés place de la Bilinge, continuent leur vente quelques jours encore.

#### LIBRAIRIE JAVAUD

SAUMUR

#### OUVERTURE

DES

#### Magasins d'Étrennes

Exposition Générale

DE

#### LIVRES ILLUSTRÉS

Grand Assortiment

#### D'OBJETS D'ART

Et de Belles Fantaisies

PROVENANT

Des Fabriques les plus renommées de France et de l'Étranger.

#### GRANDS MAGASINS

DU

#### PALAIS

DES MARCHANDS

L'EXPOSITION SPÉCIALE

DES

#### JOUETS

LIVRES

ET OBJETS POUR

#### ÉTRENNES

est fixée à

Lundi prochain 13 décembre

NOTA. — Le catalogue illustré actuellement sous presse va être envoyé à toute notre clientèle.

**N'ACHETEZ RIEN**  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C<sup>ie</sup>, 18, rue Beaurepaire.

#### JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22<sup>e</sup> année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an; le N<sup>o</sup>, 25 cent. — **Traitement des Maladies** par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M<sup>lle</sup> BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.



#### LE DOCTEUR CHOFFÉ

ex-médecin de marine, \*, offre gratuitement une brochure indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux), pour la Guérison radicale de : hernies, hémorroïdes, maladies de vessie, goutte, gravelle, rhumatismes. — Adresser les demandes :

27, quai Saint-Michel, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

A l'occasion des Etrennes, il sera mis en vente, à partir du 15 courant, une très-grande quantité de

## COUPONS ET DE COUPES DE ROBES

A des prix extraordinaires de **BON MARCHÉ**

Beaucoup d'autres articles, tels que :

**SERVIETTES, MOUCHOIRS OURLÉS EN BOITES, FOURRURES, CHALES, CONFECTIONS, FOULARDS, ETC.,**  
Seront joints aux ROBES et constitueront un ensemble fort intéressant de CADEAUX UTILES.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Suivant jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Saumur, le quatre décembre mil huit cent quatre-vingt, enregistré.

Entre M<sup>me</sup> Marie-Françoise Renard, épouse de M. Célestin-Joseph Salomon, épicière, demeurant au Puy-Notre-Dame.

Demanderesse, ayant pour avoué constitué M. Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12.

Rt :

1° M. Célestin-Joseph Salomon, épicière, demeurant au Puy-Notre-Dame ;

2° M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Salomon, sus-nommé.

Défendeurs, ayant pour avoué constitué M. Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grande-Rue, n° 8.

M<sup>me</sup> Salomon a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur Salomon, son mari.

Pour extrait :  
BEAUREPAIRE.

(786)

Etudes de M<sup>e</sup> LE BLAYE et de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaires à Saumur.

### ADJUDICATION

Le dimanche 26 décembre 1880, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE et M<sup>e</sup> LAUMONIER,

### D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Basses-Perrrières, n° 4,

Composée de cinq pièces, mansardes, écurie, remise, jardin et servitudes.

Mise à prix : 7,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits notaires. (738)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Ensemble ou séparément,

### MAISON DE MAITRE AVEC GRAND JARDIN

Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.

Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.

S'adresser audit notaire. (500)

### A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

En totalité ou en plusieurs lots.

### LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES

Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près le bourg,

Consistent en :

MAISON DE MAITRE, neuve, joignant la levée ;

MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée ;

Jardins, terres labourables et prés ; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.

S'adresser audit notaire. (501)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire,

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS,

Le dimanche 12 décembre 1880, à midi,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Poitiers, n° 56, avec remise, écurie et jardin ;

Et UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, près Notre-Dame, faubourg de Fenet, n° 1, avec cour, hangar et jardin.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. et M<sup>me</sup> Pinteau-Morisseau.

Commune de La Breille.

1° Une maison, située au bourg de La Breille, composée d'un rez-de-chaussée avec grenier au-dessus.

2° Un hectare 2 ares 80 centiares de terre, lande et vigne, nommés les Riboux.

3° Trente-neuf ares 70 centiares de lande, nommés la Coulée.

4° Quinze ares 75 centiares de terre en rangées, nommés la Plaise.

5° Dix-neuf ares 90 centiares de terre, appelés la Chesnaye-du-Maraais.

6° Quarante-cinq ares 15 centiares de terre, appelés la Plaise.

7° Quatre-vingt-dix-neuf ares 5 centiares de terre et rangées, nommés la Poitevine.

8° Soixante-onze ares 50 centiares de pré, situés à la Petite-Breille.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. CASTILLE, expert à Vivy, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire. (729)

### JOLI PETIT CHEVAL

A VENDRE

S'adresser au garçon d'écurie, hôtel de Londres, Saumur. (761)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A LOUER

DE SUITE

### UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE

Montée du Château,

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (708)

### A AFFERMER

### LA MÉTAIRIE

### DE LA FORTIÈRE

D'une contenance d'environ vingt hectares,

Située à Montfort, près Doué.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. HUBERT, régisseur de M. Victor DELAVAU, à Montfort.

N.-B. — L'entrée en jouissance aura lieu, au gré du preneur, le 1<sup>er</sup> novembre 1881 ou 1882. (766)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Située rue Beaurepaire, n° 9.

S'adresser à M. GAMICHON, quai de l'École de Cavalerie, n° 6. (720)

### A VENDRE

### PLANT DE VIGNE ROUGE

ESPÈCE GROLEAU

Dix francs le mille, produisant à deux ans de plantation. Deux hectolitres à l'are, en plein rapport, exempt de maladie.

S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René, n° 16, à Saumur.

### A VENDRE

### UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

M. AUBOYER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M<sup>me</sup> HUTT, professeur d'allemant, lemand, nouvellement arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16.

### GRAND RABAIS! ÉTRENNES!

Vin vieux exquis : Madère, Malaga, Porto, Xérès, Alicante, Muscat et Chypre, casés en caisses de 18 bouteilles assorties au prix exceptionnel de 1 fr. 90 la bouteille. — 1/4 pièce 57 litres excellent et bon vin rouge (extra vieux Médoc) pour 65 fr. — 228 litres excellent vin rouge vieux Bordeaux, 1<sup>er</sup> cotes, à 112 fr. — 228 litres excellent vin rouge vieux St-Emilion, à 135 fr. — Ecrire à J. LANNA, 24, rue Servandoni, à BORDEAUX.

### AVIS A LA CLASSE OUVRIÈRE.

M. LANGLOIS, caissier de l'étude de M<sup>e</sup> Méhousas, notaire, demeurant à Saumur, rue du Prossoir-Saint-Antoine, n° 8, informe les personnes qui voudront bien s'adresser à lui, qu'à partir du 4 janvier 1881, il donnera gratuitement et exclusivement à la classe ouvrière de cette ville, deux fois par semaine, les mardi et vendredi, de sept heures à neuf heures du soir, en son domicile, des renseignements et conseils sur tous arrangements et règlements de famille, affaires de droit civil, établissement et vérification de comptes, etc.

Un nouvel avis, donné en temps opportun, fera connaître le changement d'heures pendant les longs jours. Saumur, le 8 décembre 1880.

Pour avis, N. LANGLOIS.

(779)

ON DEMANDE A ACHETER plusieurs CUVES EN BOIS. S'adresser à la maison ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent. (723)

### Communication Hygiénique.

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Sachons les combattre. Portons toujours des Semelles hygiéniques crincollydrofuge Lacroix.

Ces semelles sont, au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles qui sont spongieuses, telles que laine, hége, fourrure, etc., dont la chaleur est de courte durée. Avec les Semelles Lacroix,

PLUS de FROID aux PIEDS NI d'Humidité!!!

Se trouvent partout. Exiger le nom LACROIX.

Gros, détail. Paris, 1, rue Auber.

## PHOTOGRAPHIE ALSACIENNE

### ANCIENNE MAISON DELPHIN

## FRANCIS VOELCKER

Successeur.

PORTRAITS EN TOUTS GENRES A PRIX RÉDUITS.

Tous les CLICHÉS de la MAISON DELPHIN SONT CONSERVÉS. Collections de Vues d'Anjou et de Touraine.

## LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SAUVAGE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 5, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des journaux financiers  
NEUVIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches  
PAR AN — Sommaire politique et financier — Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Échéances des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**4 FRANCS**  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
**2<sup>e</sup> LA Première Année**

Prime Gratuite  
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE  
59, Rue Talbott — Paris